Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260320-2026032001-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. MARTIN Frédéric, Maire.**

Date de convocation : 16 mars 2026.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, T. LUCO, F. NOURRY, P. LEGAY, M. AUBRY, L. ADVIS GAETE, I. MAZERY, E. BLIN, R. DECOUT, N. MONVOISIN, S. FOULON, A. BILY
ABSENTS EXCUSES	
ABSENTS	
PROCURATION	

1- Délibération relative aux élections des adjoints.

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Pour rappel et au vu des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

De fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la Commune.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Frédéric MARTIN

